

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 juin 2011**

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 11

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil onze

le 10 juin

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2011

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean Claude, LAFOSSE Jean Marie, GALLI Marie Laure, DUMAS Jean Paul, SIMON Marie France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, COURTY Jacques, BERDINELLE André.

EXCUSES : COLLIE Patrice, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, LACOMBE Jean Claude.

Secrétaire de séance : Mr Frank SABATHE.

Ordre du jour

30/2011 – Définition du besoin et choix de la procédure : entretien des locaux de l'Ecole maternelle et primaire

31/2011 – Demande de subvention auprès de l'Etat pour la restauration de la TOUR (2^{ème} tranche : charpente et couverture) suite au courrier de la DRAC en date du 20/05/2011

32/2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Général – TOUR (2^{ème} tranche)

33/2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional – TOUR (2^{ème} tranche)

Désignation d'un délégué à l'amicale don du sang de St Sylvestre.

30/2011 - Définition des besoins

Entretien des locaux de l'Ecole Maternelle et Primaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'entretien annuel des locaux de l'école maternelle et primaire avec la société LMG Nettoyages arrive à son terme et par conséquent il précise qu'il est nécessaire de faire une consultation conformément au Code des Marchés Publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 5,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Considérant que le Code des Marchés Publics prévoit la définition préalable du besoin à satisfaire,

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Dit que le besoin en Marché Public est le suivant :

<u>Objet</u>	<u>Montant Prévisionnel du Marché HT</u>	<u>Durée</u>	<u>Procédure</u>	<u>Type</u>
Entretien des locaux de l'École Maternelle et Primaire	34 500€	3ans	Adaptée (article 28 code Marchés Publics)	Services

Donne délégation à Monsieur le Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2011.

31/2011 - Demande de subvention –État Restauration de la Tour (2^{ème} tranche) – MHC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la DRAC en date du 20/05/2011, les travaux de restauration de la charpente et de la couverture de la TOUR ont été inscrits au programme 2011 des investissements de l'État, au titre des monuments historiques protégés.

Le montant des travaux et honoraires est estimé à soixante neuf mille euros HT (69 000€) soit quatre vingt deux mille cinq cent vingt quatre euros TTC (82 524€), l'État apporterait une subvention de 40% du montant HT de l'opération soit 27 600€.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- De solliciter l'aide de l'Etat au titre des travaux sur Monument Historique Classé, pour la tranche 2, d'un montant de 69 000€ HT soit 82 524 € TTC,
- D'entreprendre la 2^{ème} tranche de travaux (restauration de la charpente et de la couverture), dès l'accord des subventions,
- D'approuver le plan financement suivant :
 - État : 40% soit : 27 600€
 - Participation Commune y compris TVA 54 924€
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011

32/2011 – Demande de Subvention – Conseil Général Restauration de la TOUR (Tranche 2) – MHC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la DRAC en date du 20/05/2011, les travaux de restauration de la charpente et de la couverture de la TOUR ont été inscrits au programme 2011 des investissements de l'État, au titre des monuments historiques protégés.

Le montant des travaux et honoraires est estimé à soixante neuf mille euros HT (69 000€) soit quatre vingt deux mille cinq cent vingt quatre euros TTC (82 524€), l'État apporterait une subvention de 40% du montant HT de l'opération soit 27 600€.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux l'aide de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- De solliciter l'aide du Conseil Général au titre des travaux sur Monument Historique Classé, pour la tranche 2, d'un montant de 69 000€ HT soit 82 524 € TTC,
- D'entreprendre la 2^{ème} tranche de travaux (restauration de la charpente et de la couverture), dès l'accord des subventions,
- D'approuver le plan financement suivant :

* État : 40% soit : 27 600 €

*Conseil Général 25% soit : 17 250 €

*Conseil Régional 15% soit : 10 350 €

* Participation Commune y compris TVA 27 324 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011

33/2011 – Demande de Subvention – Conseil Régional Restauration de la TOUR (Tranche 2) – MHC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la DRAC en date du 20/05/2011, les travaux de restauration de la charpente et de la couverture de la TOUR ont été inscrits au programme 2011 des investissements de l'État, au titre des monuments historiques protégés.

Le montant des travaux et honoraires est estimé à soixante neuf mille euros HT (69 000€) soit quatre vingt deux mille cinq cent vingt quatre euros TTC (82 524€), l'État apporterait une subvention de 40% du montant HT de l'opération soit 27 600€.

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut obtenir pour la réalisation de ces travaux l'aide de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

- De solliciter l'aide du Conseil Régional au titre des travaux sur Monument Historique Classé, pour la tranche 2, d'un montant de 69 000€ HT soit 82 524 € TTC,
- D'entreprendre la 2^{ème} tranche de travaux (restauration de la charpente et de la couverture), dès l'accord des subventions,
- D'approuver le plan financement suivant :

* État : 40% soit : 27 600 €

*Conseil Général 25% soit : 17 250 €

*Conseil Régional 15% soit : 10 350 €

* Participation Commune y compris TVA 27 324 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

- Le Conseil municipal désigne **André BERDINELLE** en tant que délégué à l'amicale du don du sang de St Sylvestre.

La présente séance comprend les délibérations n° 30/2011 au n° 33/2011

**Le Maire,
Guy VICTOR**

